



Fédération Française de Cyclisme
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
H A U T E - S A V O I E



Challenge d'Hiver sur Piste 2009-2010

Règlement

Article 1 - Généralités

Afin de promouvoir le développement du cyclisme sur piste, le Comité Départemental FFC de Haute-Savoie organise un challenge d'hiver sur piste. Ce challenge est disputé dans le cadre des "Samedis de la Piste", au vel d'hiv de Genève, et ouvert à tous les coureurs licenciés en possession de la carte d'accès du vel d'hiv.

Article 2 - Programme

Le programme est établi par la Commission Piste du Comité Départemental, et annexé au présent règlement (voir ci-dessous). Toutefois, ce programme pourra être modifié en fonction du nombre de participants par catégorie, ou en fonction des dates de fermetures du vel d'hiv non prévues à ce jour.

Article 3 - Catégories

Le challenge sera disputé dans les catégories suivantes : **masters**, **seniors/espoirs**, **juniors**, **cadets**, **minimes**, **féminines senior/espoir/junior**, et **féminines cadettes/minimes**. Pour que le challenge puisse être disputé dans une catégorie, un nombre minimum de 6 coureurs est requis. En fonction du nombre de participants, la Commission Piste pourra être amenée à regrouper les catégories disputant chaque épreuve, en établissant toutefois un classement séparé en fin d'épreuve.

Article 4 - Barème de points

Chaque épreuve disputée attribue des points selon le barème suivant : 1er-> 10 points ; 2ème-> 8 pts ; 3ème-> 7 pts ; 4ème-> 6 points ; 5ème-> 5 points ; 6ème-> 4 points ; 7ème-> 3 points ; 8ème-> 2 points ; 9ème-> 1 point ; du 10ème au 15ème, 1 point, **sauf la poursuite par équipes qui attribue 6 points à chaque participant**.

Le classement général final se fait à l'addition des points de barème obtenus à chacune des épreuves.

En cas d'égalité de points, le coureur ayant obtenu le plus de fois 10 points sera classé le 1er des ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus de fois 8 points sera classé le 1er des ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus de fois 7 points sera classé le 1er des ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, la classement de la course aux points de la dernière manche sera déterminant.

Article 5 - Fidélité

La fidélité (présence et participation aux séances) sera récompensée en points pour le challenge. Le barème est de 2 points pour les séances d'entraînement 1,2,3 et 7 ; 1 point pour les manches du challenge 4, 5, 6, 8, 9 et 10. Ces points ne pourront être acquis qu'à condition de participer à toutes les activités proposées lors de la séance. D'autre part, les coureurs qui ont participé aux Championnats Régionaux Rhône-Alpes sur Piste 2009, quelle que soit la catégorie, bénéficieront de 2 points par type d'épreuve disputée. De même, les coureurs qui participeront aux Championnats Régionaux Rhône-Alpes sur Piste 2010 se verront attribuer des points selon le même principe au Challenge d'Hiver 2010/2011. Enfin, 2 points seront attribués aux coureurs qui participeront à chaque manche de l'Omnium Genevois sur Piste 2009.

Article 6 - Finale

La dernière manche du challenge aura lieu le samedi 6 février 2010. Pour pouvoir participer à cette manche finale, il faudra avoir disputé au moins 2 autres manches du challenge. Les éducateurs pourront toutefois tenir compte de situations exceptionnelles (cas de force majeure) pour autoriser la participation à la finale de coureurs ne remplissant pas cette condition. D'autre part, **seuls les coureurs ayant participé aux qualifications pourront disputer l'américaine**.

Article 7 - Récompenses

Le challenge est doté d'une grille de prix et de quelques lots. La remise des prix aura lieu à l'issue des épreuves de la dernière manche. Les prix ne seront remis qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix.

Article 8 - Litiges

Il sera fait application du règlement des épreuves sur piste de la FFC pour les épreuves du challenge. Tous les litiges, réclamations ou contestations diverses seront réglées par la Commission Piste, représentée par Messieurs Jean-Yves Voisin et Patrick Bovo, en collaboration avec les commissaires FFC présents au Vel d'hiv. Outre le fair-play dont chaque participant devra faire preuve, il est expressément rappelé que les épreuves sur piste se courent à titre individuel, et que toute entente constatée entre coureurs sera sanctionnée par un déclassement à l'épreuve disputée, et par l'exclusion pure et simple du challenge en cas de récidive. Toutes les décisions de la Commission et des commissaires présents sur place seront sans appel.